CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E82184** **VALABLE JUSQU'AU** **07/04/2027**

ÉDITÉ LE 17/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2008

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/02/2016

Capital : 350 000

Raison sociale : DC BATIMENT

Sigle : DC BATIMENT

3 RUE DE L'INDUSTRIE
77170 BRIE-COMTE-ROBERT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN

Siret : 505 389 908 00045

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2116203

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 1446922737

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 1446922737

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 01 60 60 17 09 **Fax :** 01 64 05 83 56

Portable : 06 15 14 08 01

Responsabilité légale :
FERNANDES DA CRUZ FERNANDO PRÉSIDENT

Site Internet : http://dc-batiment.fr

E-mail : accueil@dc-batiment.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 23 922 020 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)		08/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/04/2026 10:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.